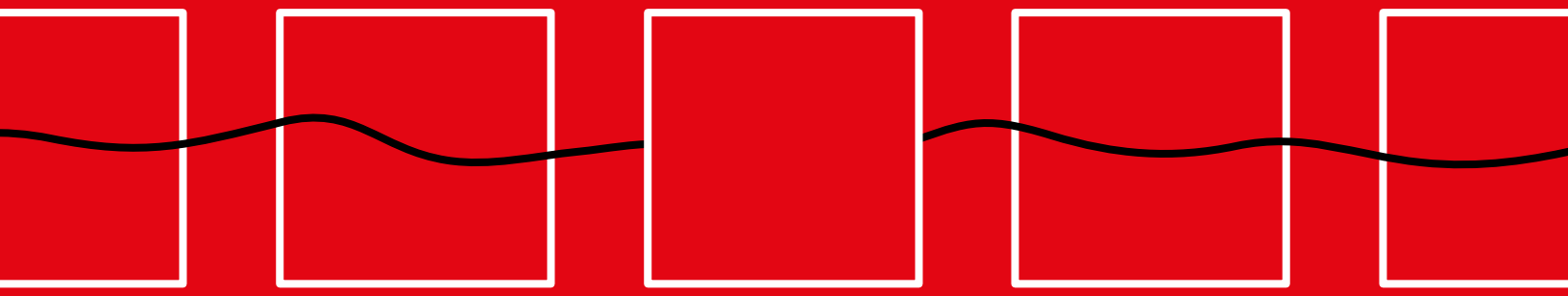
CAHIER DE REVENDICATIONS

Les revendications du ROCAJQ pour les jeunes aux parcours de vie différenciés

QUAND LES PARCOURS NE RENTRENT PAS DANS LES CASES

Transformer les systèmes pour qu'ils soutiennent réellement les jeunes.



Regroupement des organismes communautaires autonomes **jeunesse** du Québec

Une démarche collective

Ce cahier de revendications est le fruit d'une démarche collective menée au sein du comité politique du Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ). Il s'appuie sur l'expertise des organismes membres, leurs observations du terrain ainsi que sur les réalités vécues par les jeunes aux parcours de vie différenciés.

L'ensemble des organismes membres du ROCAJQ, soit plus de 60 organismes répartis dans une dizaine de régions administratives du Québec, a été invité à contribuer aux travaux de consultation amorcés en 2024. Le ROCAJQ remercie l'ensemble de ses membres pour leur participation et souligne la contribution particulière des membres de son comité politique, qui ont participé à l'élaboration de ce cahier à chacune de ses étapes.

Membres du comité politique du ROCAJQ (2024-2026)

- Benoît Châtelain – Centre des jeunes Boyce-Viau
- Josianne Daigle – Centre d'intervention-jeunesse des Maskoutains
- Marie-Hélène Demers – Grands Frères Grandes Sœurs de la Montérégie
- Charles Gadoury – Centre Jacques-Cartier
- Joëlle McNeil Paquet – L'Antre-Jeunes de Mercier-Est
- Geneviève Quinty – PIPQ
- Wendy Van't Westeinde – En Marge 12-17

Contenu

Recherche et rédaction
Soraya Elbekkali

Conception éditoriale, coordination de la démarche de consultation et rédaction finale
Fernando Rotta
Responsable des communications et de l'analyse politique, ROCAJQ

Direction éditoriale et révision
Noémie Roche
Directrice générale, ROCAJQ

Conception graphique et mise en page
Vincent Genest

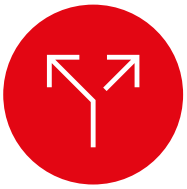
Le ROCAJQ remercie également les membres de son équipe qui ont contribué à la réalisation de ce cahier :

- Martin Nolibé
- Sophie Laquerre-Duchesne
- Maryse Perron

© Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ), 2026.

Toute reproduction ou diffusion de ce document est autorisée, à condition d'en mentionner la source.

POUR RÉPONDRE AUX RÉALITÉS DES JEUNES AUX PARCOURS DE VIE DIFFÉRENCIÉS

1. 

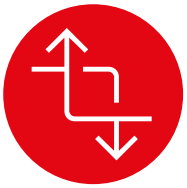
Reconnaître la diversité des parcours de vie des jeunes

Adapter les politiques publiques aux réalités vécues.

2. 

Garantir des conditions de vie dignes et stables

Assurer l'accès au logement, à l'alimentation, au transport et aux mesures d'insertion.

3. 

Transformer l'organisation des services

Offrir des parcours de soutien continus, globaux et adaptés.

4. 

Assurer la pérennité des organismes communautaires autonomes jeunesse

Garantir financement, autonomie et reconnaissance.

INTRODUCTION

Les dernières années ont été le théâtre, au Québec et ailleurs, d'une accélération des crises sociales, politiques et économiques, ainsi que d'une offensive marquée contre les services publics, les droits de la personne et les conditions de vie des Québécois·es. **Ces reculs et bouleversements touchent de manière disproportionnée les personnes déjà marginalisées.**

Dans un contexte qui ne semble pas en voie de s'améliorer, le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) est particulièrement préoccupé par la situation des jeunes dont les parcours s'éloignent des trajectoires dites « normées », appelés jeunes aux parcours de vie différenciés. Ces jeunes, rejoints par les organismes membres du ROCAJQ, voient leurs conditions de vie se dégrader rapidement. Sur le terrain, les organismes constatent que la détresse psychologique et, plus largement, les enjeux de santé mentale sont désormais présents dans une très grande proportion des demandes de soutien formulées par ces jeunes.

En effet, les politiques actuelles en matière de jeunesse échouent à répondre adéquatement aux besoins des jeunes aux parcours de vie différenciés, amplifiant ainsi leur désaffiliation sociale et réduisant leurs possibilités d'émancipation. Les organismes communautaires autonomes jeunesse (OCAJ) tentent de compenser cet état de fait avec des ressources insuffisantes, outrepassant par le fait même leurs rôles et leurs capacités.

Devant cette situation, le ROCAJQ présente un premier cahier de revendications politiques dans l'espoir de convaincre les décideur·euses et institutions publiques qu'il est fort temps de revoir leur lecture politique de la jeunesse afin de reconnaître la diversité des parcours et de cesser de réduire les difficultés rencontrées à des problématiques individuelles.



Le ROCAJQ regroupe plus de 60 organismes communautaires autonomes jeunesse (OCAJ) multisectoriels, répartis dans une dizaine de régions administratives du Québec. Il est le seul regroupement national à rassembler des organismes qui œuvrent auprès de jeunes aux parcours de vie différenciés et qui développent des modèles d'intervention adaptatifs favorisant l'émergence de pratiques innovantes en réponse aux défis vécus par les jeunes.

Le Regroupement a pour mission de soutenir les directions de ces organismes, de favoriser le développement et le rayonnement de leurs pratiques, ainsi que de porter leur voix auprès de la population et des instances politiques afin que leur expertise et les réalités des jeunes qu'ils accompagnent soient pleinement reconnues.

1443, rue Fleury Est, bureau 300 • Montréal (Québec) H2C 1R9 • Tél. : 514-388-7942 • info@rocajq.org

QUI SONT LES JEUNES AUX PARCOURS DE VIE DIFFÉRENCIÉS ?

Les jeunes aux parcours de vie différenciés sont des personnes dont les expériences de vie sont marquées par des ruptures, des transitions atypiques, des obstacles structurels ou systémiques. Ces expériences peuvent les amener à emprunter des chemins différents des parcours dits traditionnels et nécessitant des réponses adaptées et réfléchies, dont la responsabilité est portée par les politiques publiques et non par les jeunes concernés.

Ces parcours ne se résument pas aux défis vécus. Ils peuvent être porteurs d'impacts sociaux positifs dans la communauté, en ouvrant des perspectives différentes, en favorisant une meilleure reconnaissance des personnes et en remettant en question certains cadres (normatifs) culturels, sociaux et identitaires.



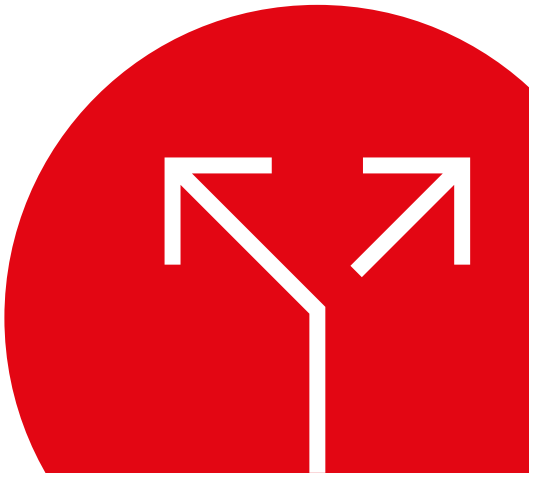
Les jeunes ne vivent pas une seule réalité.
Les parcours débordent des catégories administratives.

Par exemple, ces jeunes peuvent avoir vécu :

- des expériences de marginalisation ou d'exclusion liées à l'identité, à l'expression, à la culture ou au sentiment d'appartenance ;
- des parcours migratoires ou interculturels complexes ;
- des passages marquants dans les services sociaux, de santé ou de justice ;
- des trajectoires éducatives ou professionnelles alternatives, adaptées à leurs besoins et à leurs réalités ;
- ou encore des processus d'adaptation à des conditions de vie instables ou précaires, comme des situations de violence, d'exploitation, de traumatisme ou des enjeux de santé physique, mentale ou de dépendance.

REVENDICATIONS

1.



Reconnaître officiellement la pluralité des parcours de vie des jeunes et intégrer la parole des jeunes et le savoir terrain dans l'élaboration des politiques publiques.

Parmi les moyens à mettre en place :

- Soutenir des initiatives de recherche et de documentation sur les pratiques communautaires jeunesse.
- Améliorer les espaces formels de dialogue existant entre les institutions publiques et les organismes communautaires jeunesse afin de garantir leur accessibilité et leur efficacité.
- Adapter les catégories administratives pour mieux refléter la diversité des situations vécues par les jeunes.

2.



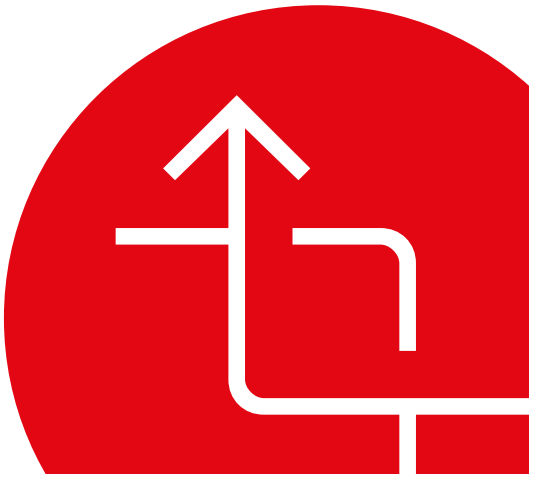
Garantir des conditions de vie dignes et stables pour les jeunes aux parcours de vie différenciés.

Parmi les moyens à mettre en place :

- Mettre en œuvre des mesures obligatoires de transition vers le logement pour les jeunes ayant une expérience en protection de la jeunesse ou à risque d'itinérance.
- Intégrer la sécurité alimentaire aux ressources multiservices jeunesse afin de permettre un accès simplifié et combiné aux autres formes de soutien.
- Reconnaître et soutenir durablement les programmes d'insertion et de pré-employabilité adaptés aux jeunes aux parcours de vie différenciés.
- Subventionner le transport public pour les jeunes, notamment ceux et celles en situation de précarité ou engagés dans des démarches d'insertion, de formation ou de soins.

1443, rue Fleury Est, bureau 300 • Montréal (Québec) H2C 1R9 • Tél. : 514-388-7942 • info@rocajq.org

3.



Transformer l'organisation des services pour offrir des parcours de soutien globaux, continus et adaptés.

Parmi les moyens à mettre en place :

- Intégrer systématiquement les organismes communautaires aux réflexions et aux plans d'intervention lorsqu'ils accompagnent déjà les jeunes concernés, tout en prévoyant un financement ou des compensations pour couvrir les coûts liés à cette collaboration (location de salle, déplacements, coordination, etc.).
- Faire en sorte que chaque jeune qui entre en contact avec les services de santé de l'État ait accès à un·e intervenant·e de référence qui l'accompagne de façon continue tout au long de son parcours.
- Clarifier les limites de la collaboration afin d'éviter tout transfert implicite de responsabilités relevant de l'État vers les OCAJ.

4.



Assurer la pérennité, l'autonomie et la reconnaissance structurelle des organismes communautaires autonomes jeunesse qui accompagnent les jeunes aux parcours de vie différenciés.

Parmi les moyens à mettre en place :

- Bonifier le financement à la mission globale[1] et assurer son indexation annuelle selon l'indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC)[2].
- Assurer la participation systématique des OCAJ aux instances de concertation et aux consultations ministérielles.
- Intégrer l'action communautaire autonome (ACA) et les pratiques des organismes communautaires jeunesse dans les cursus collégiaux et universitaires liés à l'intervention sociale, à l'éducation et aux politiques publiques.
- Reconnaître l'autonomie des OCAJ dans l'élaboration de pratiques et de réponses innovantes adaptées aux réalités de leur milieu, en assurant un financement et des mécanismes de reconnaissance fondés sur les besoins des communautés locales.

[1] Le ROCAJQ appuie la demande du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) pour un investissement supplémentaire de 2,6 G$.

[2] Une formule d'indexation mise au point par la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) qui tient compte des coûts réels de fonctionnement des organismes, notamment du poids des ressources humaines dans leurs budgets.

CONSTATS CLÉS



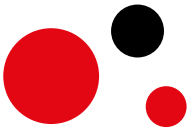
Des conditions de vie qui se dégradent

Les conditions matérielles de base des jeunes aux parcours de vie différenciés — logement, sécurité alimentaire, revenus, transport — ne sont pas assurées de manière stable. Cette instabilité fragilise leur équilibre psychologique et leur santé physique, et complique leur accès à l'éducation, à l'emploi et aux services. Cette précarité contribue à prolonger les inégalités et à complexifier la transition vers l'âge adulte, qui devient plus difficile et davantage marquée par les ruptures.



Des parcours non linéaires invisibilisés par une lecture normative de la jeunesse

Les politiques publiques en matière de jeunesse reposent largement sur une figure implicite du « jeune autonome », présumé·e stable, soutenu·e par son entourage familial, capable de naviguer dans des dispositifs complexes et de s'inscrire dans une trajectoire linéaire vers l'emploi et l'indépendance. Cette vision conditionne l'accès aux ressources à la démonstration d'un engagement, d'une progression et d'une capacité à se projeter dans l'avenir. Or, les jeunes aux parcours de vie différenciés, dont les trajectoires sont marquées par des ruptures, des transitions atypiques et des vulnérabilités croisées, s'inscrivent difficilement dans ces cadres normatifs. Ce décalage contribue à invisibiliser leurs réalités dans les politiques publiques.



Des services non adaptés et fragmentés

Ainsi, les critères d'admissibilité, les démarches administratives complexes et les exigences de stabilité constituent des barrières importantes d'accès aux services pour les jeunes accompagné·es par les organismes. La fragmentation des services oblige les jeunes à multiplier les démarches et les intervenant·es, sans continuité réelle. Cette organisation en silos transfère sur les jeunes la responsabilité de coordonner leur propre parcours. Elle entraîne des ruptures de services, des délais et un risque accru de non-recours, créant ce paradoxe alarmant : les jeunes ayant le plus besoin des services n'y ont pas accès.



Un réseau communautaire fragilisé qui compense un filet social affaibli

Le rôle de substitution imposé au communautaire se heurte à une intensification des besoins des jeunes et à des ressources de plus en plus insuffisantes pour y répondre. En effet, les dernières années ont vu augmenter la précarisation du secteur, les difficultés de recrutement de personnel et la surcharge des équipes, fragilisant leur capacité d'action. Les organismes s'éloignent ainsi de leur raison d'être. Plutôt que d'agir en complémentarité avec les services publics, ils sont de plus en plus contraints d'en pallier les défaillances.

1443, rue Fleury Est, bureau 300 • Montréal (Québec) H2C 1R9 • Tél. : 514-388-7942 • info@rocajq.org

CONSTATS CLÉS

Une approche globale qui s'adapte à la diversité des parcours

La capacité des organismes communautaires autonomes jeunesse à rejoindre des jeunes aux parcours de vie différenciés, dont le lien de confiance envers les institutions a été fragilisé, repose sur une approche globale, souple et profondément relationnelle. Les organismes, plutôt que d'intervenir sur un seul « problème » isolé, peuvent accompagner la personne dans toute la complexité de sa situation. Ainsi, les jeunes sont soutenu·es simultanément sur des enjeux liés au logement, à l'alimentation, à la santé mentale, à l'éducation, à l'emploi et aux relations sociales, même lorsque ces réalités dépassent formellement les mandats des organismes.

Cette approche, qui se déploie souvent en dehors de cadres formels, sans exigence de diagnostic, sans obligation de rendez-vous ni conditions d'accès rigides, permet la construction d'un lien de confiance fort avec les jeunes, parfois le seul lien stable dans leur parcours. Elle permet aussi d'agir en prévention des ruptures majeures, en sécurisant d'abord les conditions de vie des jeunes, en répondant à leurs besoins de base et en réduisant l'urgence, avant de les aider à se projeter dans le long terme grâce à un accompagnement. Et parce qu'elle s'ajuste continuellement aux réalités des jeunes, aux dynamiques territoriales et aux besoins exprimés par les communautés, cette approche permet aux organismes d'agir avec souplesse dans des situations complexes et changeantes.

Cette approche prend racine dans les principes de l'action communautaire autonome (ACA) : l'autonomie des organismes, leur enracinement dans la communauté et leur lecture systémique et structurelle des problèmes sociaux.



CONCLUSION

La première étape consiste à changer de regard : **les jeunes ne sont pas vulnérables en soi, ils et elles sont vulnérabilisé·es par des systèmes**, des institutions et des conditions de vie qui contribuent à produire, maintenir ou aggraver leurs difficultés. Reconnaître cette responsabilité structurelle est essentiel pour transformer réellement les systèmes et élaborer des réponses réellement adaptées aux réalités des jeunes.

Or, la lecture actuelle de la jeunesse par l'État, les politiques publiques inadéquates et le sous-financement chronique des organismes communautaires autonomes jeunesse créent aujourd'hui un déséquilibre majeur. Ce déséquilibre qui fragilise à la fois les parcours individuels des jeunes et notre capacité collective à y répondre de manière juste, cohérente et durable, n'est pas une fatalité. Il est le résultat de choix collectifs et politiques qui peuvent, et doivent, être transformés.

Sans transformation profonde, nous continuerons d'assumer collectivement les coûts sociaux et économiques découlant du fait d'avoir laissé une partie de la jeunesse sans les conditions nécessaires pour se stabiliser, s'émanciper et contribuer pleinement à la société.

Le chantier qui s'ouvre est ambitieux, mais nécessaire. Nous avons les moyens de mieux soutenir notre jeunesse dans toute sa pluralité. **Il est temps de cesser de consacrer temps et ressources à tenter d'adapter les jeunes aux systèmes**, au prix d'une pression croissante sur le milieu communautaire, et de transformer les systèmes pour qu'ils répondent réellement aux jeunes.



1443, rue Fleury Est, bureau 300 • Montréal (Québec) H2C 1R9 • Tél. : 514-388-7942 • info@rocajq.org

CE QUE VOUS DEVEZ RETENIR DE NOS REVENDICATIONS



Une reconnaissance de la diversité des parcours de vie des jeunes.

Des conditions de vie permettant la stabilité des jeunes aux parcours de vie différenciés.

Des services continus et adaptés.

Un soutien durable aux organismes communautaires qui accompagnent les jeunes aux parcours de vie différenciés.

Transformer les systèmes pour qu'ils soutiennent réellement les jeunes

Les jeunes aux parcours de vie différenciés ne sont pas vulnérables en soi. Ils et elles sont vulnérabilisé·es par des systèmes, des institutions et des conditions de vie qui ne répondent pas à leurs réalités.

Dans ce premier cahier de revendications, le ROCAJQ propose des pistes concrètes pour reconnaître la diversité des parcours de vie des jeunes, garantir des conditions de vie dignes, adapter les services à leurs besoins et soutenir durablement les organismes qui les accompagnent.

Rocajq

Plus de 60 organismes communautaires autonomes jeunesse multisectoriels partout au Québec.

Coordonnées

1443, rue Fleury Est, bureau 300,
Montréal (Québec) H2C 1R9

Tél. : 514 388-7942

info@rocajq.org
Rocajq.org